



## CONVENTIONS COLLECTIVES

# CAROLIS, PÈRE DE LA « CONSTITUTION SOCIALE » ?

C'est d'une « Constitution sociale » dont rêve tout haut Patrick de Carolis, en venant rencontrer ce mercredi à Paris, les organisations syndicales de France télévisions. Un « texte unique » pour tous, journalistes, techniciens et administratifs. Il n'y aurait donc plus d'avenant audiovisuel pour les journalistes. Une perspective inacceptable pour le SNJ puisque ce texte est porteur des valeurs essentielles de déontologie et des conditions de travail spécifiques à la profession.

Le Président se fixe comme objectifs :

- d'aborder « la question du paritarisme sans tabous » afin de pouvoir « modifier en profondeur les conditions de recrutements, de promotions et de sanctions » ;
- de « modifier les rapports sociaux » ;
- de « moderniser le système de rémunération » ;
- de « définir une nouvelle classification autour de familles de métiers » ;
- d'« organiser le travail au plus près de l'activité pour rechercher de la souplesse ».

Un discours sans surprise, dans la veine libérale et tout à fait « Sarkocompatible » prononcé par le Président de France Télévisions.

**Patrick De Carolis affirme qu'il ouvre ainsi la négociation sur les conventions collectives et les accords d'entreprise avec l'intention de la conclure en juin 2010. Une ouverture unilatérale pour le SNJ, la CFDT et la CGC qui ont rappelé avoir saisi la justice afin qu'elle se prononce à la fois sur la légalité de la dénonciation de la convention collective PTA et de l'avenant audiovisuel pour les journalistes et sur la durée des négociations.**

Vu l'énormité du travail et la nécessité de ne pas perdre de temps, le SNJ a proposé que soit déjà mis sur la table l'inventaire des accords d'entreprise conclus par nos différentes sociétés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1975. La première étape sera d'en faire un bilan comparatif, un délai qui permettra à la justice de passer. Réponse attendue de la direction la semaine prochaine.

**Le SNJ s'inquiète d'ores et déjà des présupposés idéologiques du discours du Président.**

Exemple le plus flagrant, les commissions paritaires. Elles auraient selon la direction « empêché les hiérarchies d'exercer leurs responsabilités ! » Mensonge et hypocrisie de la part de dirigeants qui refusent ainsi d'assumer leurs décisions. Le SNJ rappelle que les commissions paritaires émettent seulement un avis mais qu'elles permettent surtout de garantir à tous les salariés un minimum d'équité et de transparence tout au long de leur carrière professionnelle.

Si agir « sans tabous » signifie décider seul, sans prendre aucun avis, la « Constitution sociale » a déjà pris un coup de vieux !

Paris, le 17 juin 2009

---

*SNJ France Télévisions*

Pièce A 212 - e-mail : [snj@france3.fr](mailto:snj@france3.fr)

Didier Givodan : 06 72 83 76 85 - Carole Petit : 06 63 59 52 93 - Dominique Pradalie : 06 73 68 26 59